

RÈGLEMENT

1. But :

Aider financièrement, soutenir moralement et/ou intervenir pour d'autres besoins.

2. Bénéficiaires :

Femmes en difficulté domiciliées dans le Grand Genève ou en Suisse.

3. Source des propositions :

Les dossiers peuvent être présentés par d'autres associations (SOS-Femmes par exemple), par un tiers ou directement par des personnes en difficulté.

Un dossier confidentiel est rempli pour chaque demande et permet l'étude du cas par le Comité.

4. Administration :

Le Comité est formé de plusieurs membres dont une Présidente, une Trésorière et une Secrétaire élues à l'Assemblée Générale.

En cas de nécessité, le Comité peut admettre un ou plusieurs nouveau(x) membre(s) en cours d'année.

Tous les membres du Comité ont un devoir de discrétion sur les dossiers traités vis-à-vis de toute personne extérieure au Comité.

5. Modification du règlement :

Toute modification du règlement peut être faite en Assemblée Générale sur proposition du Comité.